Nous rejoindre

Mis en ligne: 13/05/2024

NOUS REJOINDRE

SOMMAIRE

L'affiliation

Les licences

L'engagement

Â

LAÂ SAISON 2023-2024

Affilier votre club Ã la FSGT, un choix simple et porteur de valeurs

L'affiliation est un acte volontaire. Elle permet Ã l'association d'affirmer et de valoriser son projet et de s'inscrire et partager les valeurs sportives et associatives communes Ã l'ensemble de la FSGT.

C'est aussi un acte juridique permettant Ã l'association de dÃ©clarer son appartenance Ã une fÃ©dÃ©ration agrÃ©Ã©e Jeunesse et Sports et Education Populaire. Elle ouvre aussi droit aux demandes de subventions et d'installations sportives auprÃ¨s des pouvoirs publics.

C'est aussi une garantie d'assurance responsabilitÃ© civile pour l'association. Elle ouvre la possibilitÃ© Ã l'association de participer Ã la vie institutionnelle de la fÃ©dÃ©ration.

Elle permet l'accÃ¨s aux compÃ©titions, aux formations et d'Ãªtre en relation avec le rÃ©seau associatif FSGT, du niveau local au niveau international (des revues, des vidÃ©os, des conseils juridiques et comptables, des rÃ©ductions sur des remontÃ©es mÃ©caniques et campings).

Le traitement des affiliations et des demandes de licences est informatisÃ©.

Trois dÃ©marches administratives sont nÃ©cessaires et Ã renouveler tous les ans :

- => **L'affiliation de l'association ou du club au ComitÃ© de Paris,**
- => **L'adhÃ©sion individuelle (la prise de licence) obligatoire pour tous les pratiquants,**
- => **L'engagement pour la (ou les) compÃ©tition (s) sportive (s).**

L'AFFILIATION

Il s'agit d'une formalitÃ© indispensable pour obtenir vos licences. Seule, l'association dont le siÃ¨ge social est situÃ© Ã Paris, peut s'affilier au ComitÃ© de Paris. Elle est valable du 01/09/2023 au 31/08/2024 ou au 01/01/2024.

Il existe 4 catÃ©gories d'affiliations :

CatÃ©gorie 1 :
Â Petite association locale ou d'entreprise, peu structurÃ©e ou en crÃ©ation : 73,27 â‚¬
CatÃ©gorie 2 :
Â Â Association structurÃ©e participant Ã une activitÃ©Â FSGT: 140,06 â‚¬
CatÃ©gorie 3 :
Â Â Association prenant en compte l'omnisports FSGT:Â 428,30 â‚¬
CatÃ©gorie 4 :
Â Â Association participant aux activitÃ©s saisonniÃ¨res FSGT (valable 6 mois): 46,83 â‚¬

La demande d'affiliation est Ã faire en ligne Ã partir de fin aoÃ»t 2023.

Quand votre affiliation est enregistrÃ©e et rÃ©glÃ©e, vous aurez la possibilitÃ© de faire vos demande de licences en ligne.

S'agissant des nouvelles associations, n'oubliez pas de vous munir des Ã©lÃ©ments relatifs Ã la constitution de votre association, le rÃ©cÃ©pissÃ© de dÃ©claration en prÃ©fecture, les statuts, la composition du bureau, la parution au journal officiel et autres documents que vous jugerez utiles de nous transmettre.

Le code du sport impose Ã toute association de souscrire un contrat garantissant la responsabilitÃ© civile. L'assureur, dans le respect des dispositions du code des assurances, garantit les assurÃ©s contre les consÃ©quences pÃ©cuniaires qu'ils peuvent encourir (dommages corporels, matÃ©riels et immatÃ©riels causÃ©s aux tiers et survenus pendant les activitÃ©s garanties). Cette assurance est acquise par l'affiliation Ã la FSGT.

Pour bÃ©nÃ©ficier de l'affiliation, l'association doit obligatoirement dÃ©clarer 3 membres licenciÃ©s FSGT.

La fÃ©dÃ©ration propose aussi une affiliation sport et Ã©ducation populaire. Une convention est alors signÃ©e entre l'association, le comitÃ© et la fÃ©dÃ©ration.Â Celle ci concerne les coopÃ©rations visant la rÃ©alisation de projets Ã vocation d'Ã©ducation populaire Ã©tablie entre le comitÃ© et l'association partenaire.

LES LICENCES

Vous avez le choix entre plusieurs sortes d'adhÃ©sion :

- La licence omnisports

Il s'agit d'une licence omnisports, individuelle et nominative pour permettre la pratique de toutes les

activitÃ©s. Elle donne accÃ¨s aux compÃ©titions organisÃ©es par les commissions sportives dÃ©partementales.

Un certificat mÃ©dical attestant de l'absence de contre-indication Ã la pratique sportive n'est plus obligatoire (sauf pour les activitÃ©s Ã risque Ã©levÃ©). Celui-ci peut-Ãªtre remplacÃ© par un questionnaire de santÃ© rempli par l'adhÃ©rent. En fonction des rÃ©ponses, l'adhÃ©rent remettra une attestation sur l'honneur Ã son dirigeant ou sollicitera un certificat mÃ©dical auprÃ¨s d'unÂ·e mÃ©decin.
L'attestation sur l'honneur ou le certificat mÃ©dical est Ã conserver par le dirigeant de l'association.

Les dirigeants d'associations ou de groupements sportifs sont tenus d'informer chaque adhÃ©rent de leur intÃ©rÃªt Ã souscrire un contrat d'assurance individuelle accident, couvrant les dommages corporels auxquels il peut Ãªtre exposÃ© du fait de sa pratique sportive. A ce titre, la FSGT propose une assurance individuelle accident en supplÃ©ment de la licence (3,20 â,¬). ComplÃ©ment d'informations sur le site www.fsgt.org dans la rubrique Â« assurance Â».

C'est au moment de la saisie de vos licences que vous choisissez ou non de souscrire Ã cette assurance. A chaque licence que vous saisissez il faut cocher la case correspondante. Avant d'envoyer votre lot de licences, pensez Ã vÃ©rifier si elles sont avec assurance ou non.

Une fois vos licences saisies, le tarif global sera indiquÃ©. Les demandes de licences sont validÃ©es Ã la reception du rÃ¨gelement financier.

En fonction des activitÃ©s pratiquÃ©es, il vous sera attribuÃ© une licence Â« saison sportive Â» valable du 01 septembre au 31 aoÃ»t ou une licence Â« annÃ©e civile Â» valable du 01 janvier au 31 dÃ©cembre.

Chaque joueur, dirigeant, arbitre, dÃ©lÃ©guÃ© doit Ãªtre titulaire de la licence omnisports FSGT.

Trois types de licences omnisports sont possibles :

- La licence Â« adulte Â» Ã 34,93 â,¬ pour ceux nÃ©s en 2005 et avant,
- La licence Â« jeune Â» Ã 28,29 â,¬ pour ceux nÃ©s entre 2006 et 2010,
- La licence Â« enfant Â» Ã 18,11 â,¬ pour ceux nÃ©s en 2011 et aprÃ¨s,

D'autres licences sont Ã©galement proposÃ©es:

La licence Familiale avec assurance Ã tarif diffÃ©rent suivant le nombre de personnes dans chaque famille.

Des cartes sports et Ã©ducation populaire.

Un licenciÃ© peut pratiquer des activitÃ©s sportives dans les diffÃ©rentes associations de la FSGT. Il doit alors se procurer un carton Â« Autorisation Â» auprÃ¨s de son ComitÃ© et que son association d'origine devra remplir.

Un licenciÃ© peut changer d'association une fois dans la saison. Pour cela il doit en faire la demande Ã son nouveau club.

- La carte Â« Accueil et DÃ©couverte Â»

Il s'agit d'une carte saisonniÃ¨re valable 4 mois consÃ©cutifs

Adultes nÃ©s en 2005 et avant:Â 18,21 â‚¬ - Jeunes nÃ©s entre 2006 et et 2010: 15,30 â‚¬ -Enfants nÃ©s en 2011 et aprÃ¨s: 11,17 â‚¬

La Carte initiative Populaire (CIP)

Elle est valable de 1 Ã 3 jours consÃ©cutifs (3,17 â‚¬).

L'assurance sportive obligatoire est incluse dans ces deux cartes temporaires. Un adhÃ©rent titulaire d'une carte temporaire peut, au cours de la mÃªme saison, souscrire une Â« licence omnisports Â».

- La carte de soutien

Elle est destinÃ©e Ã tous ceux qui ne pratiquent pas d'activitÃ© FSGT mais qui soutiennent ses actions. Elle permet aux supporters, aux sponsors et aux parents d'Ãªtre membres de l'association. Cette carte est valable pour toute une saison sportive ou civile sans catÃ©gories d'Ã¢ge. Il ne s'agit pas d'une carte de pratique d'activitÃ©. (11,50 â‚¬)

La carte temporaire, la carte CIPÂ et la carte de soutien ne donnent pas accÃ¨s aux compÃ©titions officielles du comitÃ©.

L'ENGAGEMENT

Votre affiliation et de vos licences effectuÃ©es, vous pouvez procÃ©der Ã un ou plusieurs engagements dans les compÃ©titions proposÃ©es par le comitÃ© de Paris dans le ou les sports souhaitÃ©s. Pour plus d'informations, veuillez vous rÃ©fÃ©rer aux onglets activitÃ©s.

Â

Retour au sommaire